



Communiqué aux membres

Information relative au 1^{er} juillet

Montréal, avril 2009 - Le conseil d'administration du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) a résolu, le 18 mars dernier, de signaler au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand, son intention de suspendre sa demande, datant de l'automne dernier, à l'effet de modifier le Règlement sur les périodes d'admission dans les établissements commerciaux pour permettre l'ouverture des commerces le 1^{er} juillet. Cette prise de position du CQCD vient du constat qu'il n'existe pas, à ce stade-ci, de consensus significatif derrière cette demande.

Lors de son allocution du 30 mars dernier à l'occasion du 16^e Congrès du commerce de détail, le ministre a fait écho à la demande du CQCD et a annoncé qu'il n'y aurait pas de changement à court terme à l'égard du 1^{er} juillet. **Cette date reste donc un jour fermé** pour les commerces sauf pour les cas d'exceptions déjà prévus.